BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 174

13 – BOUCHES-DU-RHÔNE

GREFFE DU TRIBUNAL DES ACTIVITES ECONOMIQUES DE MARSEILLE

Ventes et cessions

890 844 210 RCS Marseille.
MALATERRE AVOCAT.
Forme : Société d'exercice libéral à responsabilité limitée.
Capital : 2000.00 EUR.
Adresse : 24, Rue Édouard Delanglade, 13006 Marseille 6e Arrondissement.
Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : AVIS DE PROJET DE FUSION MALATERRE AVOCAT Société d'exercice libéral à responsabilité limitée Au capital de : 2 000,00 EUR Siège social 24 Rue Édouard Delanglade 13006 Marseille 6e Arrondissement N° RCS 890 844 210 RCS Marseille, est société absorbante OM INVEST Société de participations financières de professions libérales à forme de S.A.S. Au capital de : 2 000,00 EUR Siège social 24 Rue Edouard Delanglade 13006 Marseille 6e Arrondissement N° RCS 901 764 092 RCS Marseille, est société absorbée Actif : 164.278 € Passif : 3.439 € Rapport d'échange des droits sociaux : la transmission universelle du patrimoine de la société OM INVEST en faveur de la société MALATERRE AVOCAT est consentie et acceptée moyennant l'attribution à l'associé unique de la Société Absorbée de 652 parts sociales nouvelles de la Société Absorbante selon le rapport d'échange suivant : - 0,31 action de la Société Absorbée (valeur arrondie - 0,306903), d'une valeur arrêtée à 804,20 € donnent droit à 1 part sociale de la Société Absorbante, d'une valeur arrêtée à 246,81 €. Ce rapport d'échange ne permettant pas pour l'associé unique de la Société Absorbée la création d'un nombre entier de parts sociales de la Société Absorbante, le nombre global de parts sociales a été en conséquence arrondi à l'unité la plus proche. Le nombre de parts sociales à créer par la société MALATERRE AVOCAT, Société Absorbante, afin de rémunérer l'actif net apporté par la société OM INVEST est donc de 652 parts sociales d'une valeur nominale de 10 € et d'une valeur réelle de 246,81 €. Montant prévu de la prime de fusion: La différence entre : - La valeur comptable de l'apport transmis par la Société Absorbée, soit 160.839 € ; et - Le montant total de l'augmentation de capital réalisée par la Société Absorbante soit 6.520 €. Soit la somme de 154.319 €, Constitue le montant prévu de la prime de fusion sur laquelle porteront les droits de l'associé unique ancien et nouveau et qui sera inscrite au passif de la Société Absorbante Le montant de cette prime viendra augmenter le poste prime de fusion de la Société Absorbante pour le porter de 0 € à 154.319 €. Date du projet commun de fusion : 24 juin 2025 Date et lieu du dépôt du projet au RCS au titre de chaque société participante: le projet de fusion a été déposé au RCS de MARSEILLE le 1er juillet 2025 pour la société MALATERRE AVOCAT et pour la société OM INVEST..